









Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural L'Europe investit dans les zones rurales

Compte rendu du COPIL Natura 2000 du site « Le Lez » du jeudi 14 décembre 2023 à 14h30 Mairie de Prades-le-Lez

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, Le Comité de pilotage, dûment convoqué à la Mairie de Prades-le-Lez

Participants

Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Conseil régional Occitanie-Pyrénées

Méditerranée non représenté

Conseil Départemental de l'Hérault représentée par Madame Jacqueline Markovic et

Monsieur Jérôme Moynier

Commune de Castelnau le Lez représentée par Madame Nathalie Levy Commune de Clapiers représentée par Monsieur Gilles Dutau

Commune des Matelles non représentée
Commune de Montferrier-sur-Lez non représentée
Commune de Montpellier non représentée

Commune de Prades-le-Lez représentée par Madame Florence Brau et Monsieur

Bertrand Plez

Commune de Saint Clément-de-Rivière représentée par Madame Françoise Olivet et Monsieur

Olivier Thaler

Montpellier Méditerranée Métropole excusée

Communauté de Communes Grand Pic représentée par M. Jean-Claude Armand

Saint Loup

EPTB Lez

Syndicat Intercommunal d'alimentation

en eau potable du Pic Saint-Loup

non représenté

représenté par M. Jean-Claude Armand

Collège des usagers

Maison départementale de l'environnement non représentée

Chambre d'Agriculture de l'Hérault excusée

Commission Locale de l'Eau du SAGE représentée par Monsieur Jérôme Moynier

Lez-Mosson-Etangs Palavasiens

Régie des Eaux de Montpellier représentée par Madame Marie Anne Guichard

Société BRL Exploitation non représentée Coopérative d'électricité de non représentée

Saint-Martin de Londres

Fédération de l'Hérault pour la non représentée

Pêche et la Protection du Milieu Aquatique AAPPMA Montpellier pêche – Les Chevaliers de la Gaule non représentée

Fédération départementale de chasseurs

de l'Hérault non représentée

Montpellier Métropole canoë-kayak UC représenté par Monsieur Sélim Hoflack représenté par Madame Elodie Faure

Association « Les Ecologistes de l'Euzière» représentée par Monsieur Clément Lemarchand

Association « Lez vivant » représentée par Monsieur Gérard Miclet

Conservatoire des Espaces Naturels excusé

du Languedoc Roussillon

Association « SOS Lez Environnement » non représentée

Association « Prades-le-Lez Environnement » représentée par Madame Marie Meunier-Polge

Ensa Montpellier non représentée

Groupement Foncier Agricole Saint Sauveur

du Pin Vergers de Saint Clément non représenté Association Sauvegarde des berges du Lez Fédération des caves coopératives non représentée

de l'Hérault

Comité départemental du tourisme excusé

de l'Hérault

Comités départementaux de sports non représentés

de pleine nature

Comité départemental de canoë-kayak représenté par Monsieur Sélim Hoflack

Comité départemental de randonnée non représenté

pédestre

Collège des services et des établissements publics de l'Etat (consultatif)

Direction régionale de l'Environnement, non représentée

de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Agence régionale de Santé (ARS) non représentée

Direction départementale des Territoires excusée

et de la Mer de l'Hérault (DDTM)

Direction départementale de la Protection non représentée

des Populations de l'Hérault (DDPP)
Direction départementale de la Cohésion non représentée

Sociale de l'Hérault (DDCS)

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse excusée Office Française de la biodiversité excusée

Autres participants:

Madame Anne Salvado – Région Occitanie

Madame Catherine Dayre – Ville de Castelnau-le-Lez

Madame Anne Lambert – Association Agropol'eat

Monsieur Lacoste Olivier – Sentinelles de Rivière

Madame Noémie Périgaud – Montpellier Méditerranée Métropole

Madame Sarah Haas – Chargée de projet grands parcs – Ville de Montpellier

Madame Emma Lapique - Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup

Madame Géraldine Vacquier - EPTB Lez

Madame Hélène Fabrega- EPTB Lez

Monsieur Laurent Guillaume – Chef du service NOTE – Ville de Montpellier

Monsieur Yann Raulet – Chargé de mission Biodiversité - Service NOTE – Ville de Montpellier Monsieur André Rouzière – Collectif des associations « Belvédères sur la vallée du Lez »

Monsieur Olivier de Labrusse - Collectif des associations « Belvédères sur la vallée du Lez »

Monsieur Jacky Pratlong – Mairie de Prades-le-Lez

Autres invités excusés:

Madame Hélène Sosa - Département de l'Hérault

Madame Saveria Léandri - DDTM de l'Hérault

Monsieur Jason Crebassa - Communauté de communes de la vallée de l'Hérault

Madame Maria-Alice Pelé - Région Occitanie

Monsieur Bruno Paternot - Montpellier Méditerrannée Métropole

Monsieur Vincent Tarbouriech - OFB

Madame Véronique Négret - Montpellier Méditerrannée Métropole

Monsieur Gilles Delerue - Herault tourisme

Madame Aurélie Genries - CEN Occitanie

Ordre du jour

- Passage de la compétence Natura 2000 de l'État à la Région Occitanie
- Validation du compte rendu du Comité de pilotage du 15 décembre 2022
- Bilan des animations 2023 et perspectives 2024
- Présentation des premiers résultats du projet « La Loutre d'Europe et le Lez programme otterconnect »
- Présentation de l'étude portant sur l'inventaire et l'amélioration des connaissances sur les populations de chiroptères du site
- Présentation de l'évaluation de l'état de conservation des ripisylves du Lez
- Retour sur les mesures de protection et de restauration mises en œuvre depuis 2015 dans le cadre de l'animation Natura 2000
- Echanges / Informations diverses
 - ✓ Projet Grand parc Lunaret
 - ✓ Etude de faisabilité pour la restauration hydromorphologique du secteur de Lavalette
 - ✓ Etude de maitrise d'œuvre pour la restauration et la valorisation de la source du Lez

La séance est ouverte à 14h30 par Monsieur Jean-Claude Armand, Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Le Lez ».

Madame Florence Brau, Maire de Prades-le-Lez, au nom de la commune adresse un message d'accueil et de remerciement à l'ensemble des participants de la réunion.

• Passage de la compétence Natura 2000 de l'État à la Région Occitanie par Anne Salvado Région Occitanie

Mme Salvado, présente :

- ✓ le transfert de la compétence à la Région suite au décret du 30 décembre 2022 relatif à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres (Loi 3DS) ;
- √ les effets de la décentralisation ;
- √ l'organisation en Occitanie et du rôle de chaque acteur.

M. ARMAND demande si ce transfert de compétences ne va pas modifier le financement des postes de chargé de missions Natura 2000.

Mme SALVADO répond qu'il y a plusieurs éléments. L'Etat a transféré à la Région les montants pour l'animation des sites Natura 2000 sur la base des budgets antérieurs. Il n'y a donc pas de réduction budgétaire.

En revanche, il a été mis en place un système de coût simplifié afin entre autres, de faciliter administrativement les instructions des différents dossiers. Ainsi, ce nouveau calcul de coût simplifié est différent de ce qui s'appliquait avant. Ce coût simplifié représente une moyenne des coûts horaires des chargé.e.s de mission Natura 2000 de l'ensemble de la région Occitanie. De ce fait, il y aura pour certaines structures animatrices un impact financier par rapport à ce nouveau calcul de coût horaire. Cela représente environ 10% des structures.

Mme SALVADO annonce également qu'une réunion régionale avec l'ensemble des animateurs Natura 2000 va être organisée courant le mois de février et ce sera l'occasion de bien expliciter les modalités de financement pour l'animation de sites N2000.

 Validation du compte rendu du Comité de pilotage du 15 décembre 2022 – Jean Claude Armand – Président du comité de pilotage

M. Armand présente le procès-verbal de la réunion du COPIL Natura 2000 « Le Lez » du 15 décembre 2022.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

• Bilan de l'animation 2023 et perspectives 2024 – Vincent Sablain – EPTB Lez Bilan 2023 :

M. Sablain présente le bilan de l'animation pour l'année 2023.

797 heures d'animations (soit 102 jours) ont été réalisées durant la période d'animation 2023. Parmi les actions mises en œuvre, on peut citer :

- ✓ la participation au projet « La Loutre d'Europe et le Lez : connectivité écologique et perceptions/ représentation de la biodiversité »
- √ l'amélioration des connaissances des populations de chiroptères du site
- ✓ la finalisation de l'évaluation de l'état de conservation des ripisylves
- ✓ la réalisation de prospections chabot du Lez sur le ruisseau d'Embarre
- ✓ les actions de veille environnementale : formation police source du Lez
- ✓ les actions de sensibilisation et de communication :
 - ❖ 55 personnes sensibilisées dans le cadre d'animations et de sorties découverte du site Natura 2000 « Le Lez » et 113 scolaires/étudiants/professionnels accueillis sur le site Natura 2000
 - ❖ Participation à des évènementiels (Festival Agropol'eat, JMZH, Nature en fête, Journée fédératrice avec l'école Paul Crouzet de Prades-le-Lez)
 - Création d'affiches pour mettre en avant les espèces d'intérêt communautaire et relaie de la campagne ARB « La Nature n'est pas un jeu »
- ✓ les autres actions : animation du comité de pilotage avec visite terrain et animation pour la signature de contrats et de chartes Natura 2000

M. SABLAIN cite une action symbolique sur la commune de Castelnau le Lez. La commune a sollicité l'assistance technique de l'animateur Natura 2000 sur un projet d'aménagement d'un parc qui se situe en bord de Lez en amont du parc Monplaisir. Ainsi, cette collaboration a permis d'intégrer dans leur projet les enjeux du site Natura 2000 notamment sur la problématique des espèces exotiques envahissantes et d'adapter les solutions techniques pour l'aménagement du site permettant une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité.

Mme DAYRE précise que les entreprises ont été retenues et que le lancement des travaux est prévu pour la mi-décembre 2023. L'inauguration aura lieu le lundi de Pâques 2024. Elle ajoute que ce partenariat avec l'animateur Natura 2000 a été efficace et efficient.

M. SABLAIN cite une autre action réalisée avec la Métropole de Montpellier. La Métropole a fait l'acquisition en 2023 d'une parcelle dans le secteur de la source du Lez présentant des enjeux importants pour la cistude d'Europe. Cette acquisition est le fruit d'un travail initié il y a plusieurs années dans le cadre de mesures compensatoires volontaires suite à un projet d'implantation d'un réseau d'eau usée ayant impacté le site N2000. Cette parcelle fera l'objet d'une restauration avec pour objectif d'améliorer l'état de conservation de la population de cistude d'Europe.

M. SABLAIN précise que l'animateur Natura 2000 fait un suivi et un accompagnement des projets de travaux comme par exemple les travaux du Plan pluriannuel d'Interventions (PPI) qui sont réalisés annuellement sur les ripisylves du Lez dans un objectif de prévention du risque inondation.

Perspectives 2024:

- M. SABLAIN présente les perspectives 2024 :
 - ✓ Accompagnement de l'étude de maitrise d'ouvrage pour la restauration et la valorisation de la source du lez – MO Régie des Eaux
 - ✓ Accompagnement de l'étude de faisabilité pour la restauration hydromorphologique de la partie amont du Lez et de Lavalette (intégration des enjeux de conservation des espèces et habitats d'IC avec espèce cible chabot du Lez) MO 3M
 - ✓ Finalisation du projet « La Loutre d'Europe et le Lez : connectivité écologique et perceptions/ représentation de la biodiversité » - MO CEFE/CNRS
 - ✓ Participation au projet MEDLEZ : Médiation autour de la préservation des zones humides : le bassin versant du Lez et la loutre d'Europe comme cas d'étude
 - ✓ Lancement de la rédaction du Plan National d'Action « chabot du Lez » MO CEN Occitanie / EPTB Lez (si obtention des crédits ministères)
 - ✓ Suivi des populations de chabot du Lez et état initial de la population du Ruisseau d'Embarre MO EPTB Lez
 - ✓ Animation pour la signature de contrats et de chartes Natura 2000
- M. ARMAND souligne la volonté des maîtres d'ouvrage qui s'engagent à la préservation des enjeux Natura 2000, c'est très encourageant pour l'avenir.
 - Présentation des premiers résultats du projet « La Loutre d'Europe et le Lez programme otterconnect » - Olivier Gimenez – Directeur de recherche au CEFE / CNRS
- M. Gimenez présente le projet réalisé sur le Lez en 2023 et les actions à venir en 2024 :
 - √ améliorer les connaissances sur la présence de l'espèce sur le Lez
 - ✓ mettre en place un protocole de comparaison des méthodes de suivi (pièges photo/prospections épreintes /ADN environnemental)
 - ✓ une première phase de repérage terrain et de test a été réalisée au premier semestre 2023 avec le déploiement de dispositifs de piégeage photographique. Plus de 3500 vidéos, 25 avec détection de la Loutre d'Europe.
 - ✓ déploiement du protocole sur 7 sites entre la source du Lez et l'hôtel de Région en novembre/décembre 2023. Acquisition et traitement des données en cours.
 - √ réaliser des prélèvements et analyses génétiques sur les épreintes (déjection).
- M. THALER demande si dans les photos et les vidéos recensées il y avait beaucoup de chiens errants.
- M. GIMENEZ répond par la négative.
- M. MOYNIER demande si les relevés présentés ont été faits en hiver ou en été par rapport à la courbe de la fréquentation.
- M. SABLAIN répond que les pièges photos ont été déposés fin d'hiver-début printemps.

Mme LAMBERT demande si avec les analyses d'ADN environnemental, il est possible de connaître les effectifs d'individus.

- M. GIMENEZ répond que pour l'heure cette technologie ne le permet pas.
- M. THALER demande si dans la zone du Lirou, il a été aperçu des choses.

M. RAULET, chargé de mission biodiversité à la ville de Montpellier, répond que sur le Lirou il a été relevé une présence de Loutre quand le cours d'eau est en eau.

Mme LAMBERT demande s'il a été diffusé une demande d'aide notamment pour les relevés d'épreintes ou des observations à des structures, associations, citoyens, ...

- M. GIMENEZ répond que pour l'instant il n'y a pas besoin d'une aide autre que celle actuelle. Il existe un protocole standardisé qui fonctionne. Par contre, un travail autour des sciences participatives sur les pièges photos serait intéressant.
- M.THALER demande si après la collecte des épreintes, il est prévu l'analyse du régime alimentaire.
- M. RAULET, qui pilote le volet analyse génétique des épreintes, répond que le projet est en cours. Grâce aux campagnes de prospections, des analyses ADN sont prévues pour le régime alimentaire et d'individualisation (mâle-femelle).
- M. GIMENEZ précise que l'analyse du régime alimentaire de la Loutre est intéressante. En effet, la Loutre serait une espèce qui pourrait réguler les espèces exotiques envahissantes notamment l'écrevisse. Par exemple, sur l'Hérault, le régime alimentaire de la Loutre est composé à 80% d'écrevisses. Ce régime alimentaire va fluctuer en fonction des saisons.
 - Présentation de l'étude portant sur l'inventaire et l'amélioration des connaissances sur les populations de chiroptères du site - Clément Lemarchand – Chargé de mission « chiroptères » - Association les Ecologistes de l'Euzière.
- M. Lemarchand présente l'étude menée et ses résultats :
 - ✓ Trois espèces de chiroptères, inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats, sont référencées sur le site Natura 2000 « Le lez ».
 - ✓ Les connaissances sur ce groupe sont encore partielles à l'échelle du site. Lors de l'élaboration du DOCOB, le diagnostic écologique du site n'a pas ciblé les chiroptères et aucune étude n'a été réalisée à ce jour à l'échelle du site Natura 2000.
 - ✓ Les données disponibles issues de la bibliographie et les habitats du site laissent présager un potentiel important concernant l'accueil de populations de chauves-souris.
 - ✓ L'étude visait donc à réaliser une expertise acoustique sur 15 sites répartis sur le site Natura 2000, une recherche de gîte en journée, un radio pistage par la pose d'émetteur VHF pour identifier des colonies.
 - ✓ Au total 64 nuits d'écoute complètes ont été réalisées pour 240 884 contacts enregistrés
 - √ 18 espèces enregistrées dont 6 espèces Natura2000
 - ✓ 1 nouvelle espèce pour le site La Noctule commune (Nyctalus noctula)
 - ✓ Recherche de gîte : 29 sites visités 13 gîtes trouvés (3 gîtes d'estive ou de mâles, 6 gîtes de mise bas, 4 gîtes de transit ou autre
- M. De LABRUSSE apporte une précision concernant le gite de grand rhinolophe identifié à la source du Lez. Il indique que ces ruines sont en fait les soubassements de l'ancien Moulin de la Foux qui a été détruit en 1901.
- M. LEMARCHAND indique qu'à côté de ces soubassements il y a un ancien poulailler qui est également utilisé par les chiroptères. Un petit rhinolophe y a été observé.

Mme PERIGAUD précise que les 2 derniers gîtes présentés (rond-point de Girac et pont de Soupirs) sont concernés par des projets métropolitains. Au niveau du rond-point de Girac (terminus de la ligne 5), un dossier de demande de dérogation « espèces protégée » a été réalisé. Dans le diagnostic initial, il a été comptabilisé 200 individus sous le pont de Girac. Ainsi, dans le cadre des travaux, un arrêté préfectoral a été pris. Le pont a été défavorabilisé pour que la colonie ne soit plus présente du

fait de la destruction du pont. Des mesures compensatoires ont été définies avec le groupe chiroptères Languedoc-Roussillon.

M. LEMARCHAND répond que pour le rond-point de Girac, il serait intéressant que le bureau d'études transmette les données des relevés des individus.

Pour la partie Pont des Soupirs, il va y avoir prochainement un projet de restauration porté par le service grand travaux de la Métropole.

M. SABLAIN répond que pour les travaux du Pont des Soupirs, l'annexe hébergeant le murin de grande taille ne va pas être impactée par les travaux. Seul un mur de soutènement situé à proximité va être repris.

Mme BRAU demande à ce que la commune soit associée au suivi des travaux du Pont des Soupirs.

- M. ARMAND demande ce que chassent les chauves-souris.
- M. LEMARCHAND répond que les chauves-souris chassent des insectes (moustiques, papillons, éphémères, ...). En France, elles sont insectivores.

Mme LAMBERT demande si on connaît la quantité de moustiques qu'elles ingèrent.

- M. LEMARCHAND répond qu'une chauve-souris en général mange environ 60 000 moustiques par an (étude sur le murin de Daubanton).
 - Présentation de l'évaluation de l'état de conservation des ripisylves du Lez -Vincent Sablain – EPTB Lez
- M. Sablain, présente le travail mené afin d'évaluer l'état de conservation des ripisylves du Lez.

Sur la base des données existantes un travail a été mené afin de caractériser l'état de conservation à une échelle fine, selon les étapes suivantes :

- √ définition d'une grille de notation, travail de photo-interprétation sur SIG a permis de définir cartographiquement les unités de ripisylve,
- ✓ campagne de terrain pour établir la notation et vérifier l'homogénéité de chaque unité de ripisylve,
- √ ajustement de la cartographie sur SIG et définition de l'état de conservation,
- √ définition de 229 unités de ripisylves,
- ✓ surface moyenne des unités 2700 m2,

Il ressort du travail mené les données d'état de conservation suivantes :

Mauvais: 31%
Moyen: 31 %
Bon: 24 %
Très bon: 14 %

- M. ARMAND retient que la situation n'est pas favorable mais qu'elle est en train d'évoluer dans le bon sens au moins pour la partie amont du Lez.
- M. SABLAIN confirme et précise que cet outil cartographique sera utile pour la gestion courante des ripisylves (entretien dans le cadre de travaux de prévention du risque inondation). Il constitue également un outil pour :
 - prioriser les sites à restaurer, dans les futurs projets de restauration hydromorphologique et/ou de plan de gestion zones humides.
 - fournir des données en appui à la veille foncière afin de cibler les zones privées où il existe des milieux en bon état de conservation, dans un objectif d'acquisition.

Retour en image sur les mesures de protection et de restauration mises en œuvre depuis 2015 dans le cadre de l'animation Natura 2000 - Vincent Sablain – EPTB Lez

M. Sablain, présente les actions de restauration et d'aménagements mises en œuvre dans le cadre de l'animation Natura 2000.

Depuis 2016, 6 projets visant à protéger et restaurer les habitats ou habitats d'espèces d'intérêt communautaires ont été réalisés :

- √ travaux de relocalisation et de sécurisation du débit réservé de la source du Lez MO
 Montpellier Méditerrané Métropole ,
- ✓ travaux de restauration des berges et de la ripisylve du Martinet MO privé (Contrat N2000),
- √ travaux de mise en défens d'un habitat d'espèce favorable à l'Agrion de mercure MO Régie des Eaux de Montpellier Méditerrané Métropole (Contrat N2000),
- ✓ travaux de restauration d'un habitat naturel rivulaire et limitation de l'impact de la fréquentation sur le cours d'eau – MO Régie des Eaux de Montpellier Méditerrané Métropole (Contrat N2000),
- ✓ travaux de restauration des berges du Parc Monplaisir MO Ville de Castelnau-le-Lez (Contrat N2000),
- ✓ travaux d'aménagement et de protection du gué du Lez / Domaine de Restinclières MO Département de l'Hérault

> Echanges / questions diverses

 Projet Grand parc Lunaret / Présentation de Sarah Haas Chargée de projet grands parcs Pôle Biodiversité Paysages Agroécologie et Alimentation Montpellier Méditerranée Métropole

M. ARMAND demande s'il y a déjà un projet sur la serre amazonienne.

Mme HAAS répond qu'il y a plusieurs scénarios par rapport à la serre amazonienne mais ils sont encore à l'étude.

M. De LABRUSSE intervient sur la question de l'aménagement du gué de Lavalette.

Mme HAAS répond que l'aménagement du gué de Lavalette est en cours d'étude et que pour l'instant rien n'est fixé. Il faut d'abord concerter tous les services qui sont concernés par cet aménagement et faire le lien avec le service GEMAPI qui porte le projet de restauration hydromorphologique de ce secteur. Dans un premier temps, le projet visera à mettre à distance les accès, les stationnements de façon à limiter les nuisances actuelles et réorganiser le jardin de l'ancien orphelinat.

Mme LAMBERT demande s'il existe déjà des documents sur le projet qu'il serait possible de communiquer et souhaite savoir qui va assurer la concertation.

Mme HAAS répond qu'à ce jour, il n'y a pas de documents à communiquer car c'est encore un projet qui est à l'étude. Pour la concertation, ce sera les services de la ville de Montpellier qui en assureront la charge.

Mme LAMBERT indique que l'un des attraits de Lavalette est de pouvoir accéder aux ripisylves et cours d'eau et souhaite savoir ce qui est prévu pour répondre à cette demande.

Mme HAAS indique qu'il y aura des mesures de façon à guider le public qui arrivera plus nombreux avec l'arrivée du Tram vers des endroits ciblés où seront proposés des aménagements thématiques. Les endroits les plus sensibles seront protégés et l'accès au cours d'eau sera encadré. Elle rappelle que la baignade dans le Lez reste interdite.

M. MOYNIER souhaite souligner l'intérêt de ce projet pour mettre en valeur ce lieu cher à de nombreux montpelliérains et indique qu'il sera nécessaire de bien intégrer l'ensemble des enjeux (protection de la ripisylve, continuité écologique, N2000).

- Etude de faisabilité pour la restauration hydromorphologique du secteur de Lavalette / Présentation de Sébastien Richarte Chargé de mission milieux aquatiques Service gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations Montpellier Méditerranée Métropole
- Etude de maitrise d'œuvre pour la restauration et la valorisation de la source du Lez / Présentation de Marie-Anne Guichard Responsable Service Environnement et Ressources en eau Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

M. De LABRUSSE intervient pour expliquer que les associations Amis de la Chapelle de Baillarguet et Belvédère du Lez ont soumis à M. REVOL un projet de restauration historique et patrimonial de la source du Lez.

Mme GUICHARD répond que ce rapport a bien été communiqué à l'équipe de la Régie des Eaux. Un temps d'échanges sera à prévoir en phase conception du projet.

M. THALER demande comment va être menée la concertation autour de ce projet.

Mme GUICHARD répond que lors des études de faisabilité, il y aura de prévu une concertation avec la commune de Saint-Clément-de-Rivière, les associations impliquées ainsi que les autres acteurs sur le projet.

M. SABLAIN ajoute que l'objet du projet n'est pas de générer une augmentation de la fréquentation, mais au contraire de mieux gérer la fréquentation, de protéger et valoriser la source du Lez dans la continuité de ce que le département de l'Hérault a mené sur l'aménagement du gué du Lez.

Mme. LAMBERT souhaite, en marge des présentations, partager avec l'assistance des informations sur la troisième édition du festival Agropol'eat qui portera sur les questions de santé et environnement. Elle invite l'ensemble des acteurs à se joindre à l'organisation de cette manifestation.

L'association Agropol'eat porte par ailleurs un projet soumis au budget participatif de la Région Occitanie qui vise à mieux faire connaître le patrimoine arboré et les ripisylves du secteur de Lavalette.

.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Armand lève la séance à 17h30.

Le Président du COPIL Natura 2000 « Le Lez » M. Jean-Claude ARMAND

ARMAND